

ACTU

édito Jean-Christophe GAVALLET Président de FNE Pays de la Loire



L'année 2016 s'annonce chargée et pleine de surprises et d'interrogations.

Surprise d'entendre le Président de la République décider de trancher le sujet de projet d'aéroport de Notre-Damedes-Landes par un référendum au périmètre connu après plus d'un mois de suspense. Cela sera la Loire-Atlantique et seulement ce département le 26 juin de cette année. FNE l'a fait savoir par voie de presse : elle ne cautionne pas ce référendum qui arrive trop tard dans la procédure, au lendemain du rendu d'un rapport du CGEDD qui remet de nouveau en cause le projet. FNE dénonce un bricolage anti-démocratique pour masquer les enjeux et rappelle qu'en aucun cas un référendum n'arrête les recours juridiques.

Surprise, mais finalement qui n'en est pas une pour ceux qui suivent de près le sujet, de voir la consommation de pesticides continuer à augmenter en France et ce malgré les millions d'euros engagés auprès de la profession agricole dans le cadre du plan Ecophyto. Il y a pourtant urgence à agir pour des questions de santé publique, de protection de l'environnement et de l'avenir agricole de la ferme France.

Interrogation quant à savoir quelles seront les grandes orientations en matière environnementale de la nouvelle majorité régionale élue en décembre dernier. Nous espérons que nos propositions faites pendant la campagne des élections régionales trouveront un écho positif lors de cette première année de mandat politique.

Une chose qui n'est pas surprenante cependant est de voir notre fédération régionale de plus en plus sollicitée par les collectivités et les citoyens pour répondre à leurs questions et à résoudre des atteintes à l'environnement. Nous serons présents tout au long de l'année 2016 à leurs côtés.

Le chiffre

9,4

C'est en pourcentage la hausse de la consommation de produits phytosanitaires dans le secteur agricole en 2014. Cette hausse intervient alors que l'année 2013 avait déjà vu un bond de + 9%.

On est loin des objectifs du plan Ecophyto qui visait les - 50% en 2018, objectif repoussé à 2025 dans la version 2 de ce nouveau plan qui débute.

Vidéos de sensibilisation aux alternatives aux pesticides

FNE Pays de la Loire a diffusé, via son site Internet et sa chaine YouTube, trois vidéos de sensibilisation aux alternatives aux pesticides. Ces vidéos visent les jardiniers amateurs pour leur potager et l'entretien de leurs espaces verts (jardins privés) et l'entretien par les collectivités des terrains de sports engazonnés. Elles ont été créées par FNE Pays de la Loire dans le cadre du plan Écophyto régional et sont destinées à être diffusées largement.

Retrouvez-les sur notre site Internet. ///

ACTU

Assemblée générale 2016

FNE Pays de la Loire a organisé son assemblée générale 2016 à Angers le samedi 27 février. Ce fut l'occasion de revenir sur les grands évènements ayant marquée la vie de l'association en 2015 et bien entendu de voter les rapports moral, d'activité et financier pour l'année 2015.

Lors de cette assemblée générale, la fédération régionale s'est réengagée pour 3 ans dans son Agenda 21 associatif avec un nouveau plan d'actions 2016-2018. ///



Source : X. METAY - FNE Pays de la Loire

FNE Pays de la Loire est sur Twitter



Après avoir ouvert un compte Facebook début 2015, FNE Pays de la Loire est sur Twitter (@fnepaysloire) depuis début février. Cela fait partie de la stratégie de la fédération régionale d'être présente sur les médias sociaux. L'objectif étant de toucher un plus grand nombre de personne et de diffuser nos informations et prises de position. A bientôt sur Twitter!



A télécharger : le Guide sentinelles de l'environnement

Le Guide "Sentinelles de l'environnement en Pays de la Loire" édité dans sa version papier fin 2014 est maintenant téléchargeable depuis notre site Internet. Vous **retrouverez les 21 fiches thématiques à télécharger indépendamment les unes des autres** ainsi qu'une fiche de signalement des atteintes à l'environnement à compléter en ligne et bien entendu un bon de commande afin d'obtenir cet outil indispensable. ///



Source: X. METAY - FNE Pays de la Loire

Université d'été de FNE 8 et 9 JUILLET 2016

Les 8 et 9 juillet 2016, FNE organise sa première université d'été! L'occasion pour tous les membres du mouvement de se retrouver et d'échanger pendant deux jours sur l'action et la place de FNE au sein de la société, autour d'une question centrale: la transition écologique est-elle un idéal hors d'atteinte?

Cette université d'été sera l'occasion de rencontres dans un esprit d'ouverture, visant à créer l'émulation et à impulser des échanges qui se poursuivront au-delà des deux journées de rencontres.

Des tables-rondes et ateliers impliquant intellectuels (sociologues, philosophes, économistes, historiens...), acteurs de la société civile (collectivités, syndicats, ONG...), étudiants et toutes les forces vives de FNE rythmeront cette université d'été. L'objectif sera de comprendre les freins et verrouillages à la transition écologique et de proposer de nouveaux modes de mobilisation collective.

Les inscriptions sont ouvertes. ///

DOSSIER

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Les régions ont désormais un rôle majeur avec le renforcement de leurs compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, elles devront élaborer deux nouveaux schémas de planification prospectifs, couvrant les deux volets développement économique : le SRDEII et le SRADDET (articles 3 et 6 de la loi NOTRe).

Le SRDEII

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté pour cinq ans par la région, fixera les orientations stratégiques en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

Le SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire (SRADDET) prévu à l'article 6, succèdera au schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT). Ce document fixera les objectifs à moyen et long termes sur le territoire de la région en présentant les orientations stratégiques en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de mobilité, de lutte contre le changement climatique et de la pollution de l'air, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de protection et de restauration de la biodiversité et de prévention et de gestion des déchets.

Ce nouveau schéma régional regroupe ainsi tous les schémas existant dans les domaines des transports, de l'énergie ou encore des déchets, et sera donc « prescriptif, unique et intégrateur de planification en matière d'aménagement du territoire ». S'agissant de la planification de la gestion des déchets, elle est repensée à l'échelle régionale par le prisme du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La loi « NOTRe » donne le soin à chaque région d'élaborer un plan de prévention et de gestion des déchets, compétence anciennement exercée par les conseils départementaux s'agissant des déchets non dangereux et des déchets du BTP. Ce Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) permettra la simplification de la gestion des déchets en unifiant les différents plans existants, qui à ce jour sont au nombre de trois :

- Plan régional ou interrégional de prévention et de gestion des déchets dangereux ;
- Plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux;
- Plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Cette planification permettra de réguler l'ensemble - et non séparément - des différents flux de déchets. Aujourd'hui cette gestion différenciée est parfois à l'origine de certaines disparités territoriales.

Ce plan lorsqu'il sera adopté constituera le chapitre « déchets » du futur SRADDET.

Ce plan fera l'objet d'une évaluation tous les six ans. Il sera révisé, si nécessaire, selon une procédure identique à celle de son adoption. La loi donne aux régions un délai très court de 18 mois, soit jusqu'au 7 février 2017, pour adopter ce plan.



urce: X. METAY - FNE Pays de la Loire

DOSSIER

Objectifs du PRPGD

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets poursuit les mêmes objectifs que ceux assignés à la politique nationale de prévention et de gestion des déchets, définis à l'article L.541-1 du code de l'environnement. Le plan prévoit entre autres :

- une réduction de 10 % de la production des déchets ménagers et assimilés produits en 2020 par rapport à 2010 ;
- une amélioration du taux de recyclage matière et organique à 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025 ;
- une réduction de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % à l'horizon 2025 ;
- une augmentation d'une valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.
- le recours à la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles (réseaux de chaleur urbains, etc.).

Il convient de noter que chaque plan régional peut fixer les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs nationaux en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets en les adaptant aux particularités territoriales.

Enjeux du PRPGD

Ce futur plan est un outil politique important avec de forts enjeux environnementaux et sociétaux. Il vise en priorité la prévention des déchets, impliquant ainsi des niveaux de mutualisations renforcés. Il permettra de favoriser la traçabilité et le contrôle pour lutter contre les mauvaises pratiques notamment en assurant le rééquilibrage territorial des capacités de stockage. Compte-tenu de sa portée, ce plan devra insister sur l'émergence de filières de recyclage et d'une économie circulaire locale et régionale en tenant compte des évolutions démographiques et techniques.

A cet effet, le Conseil régional, en concertation avec les acteurs des territoires concernés, doit élaborer un état des lieux de la gestion des déchets, mettre en place un programme d'actions de réduction de leurs quantités et de leur nocivité, et fixer des objectifs et des indicateurs de réduction et de valorisation ainsi que les moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Gouvernance et Concertation du PRPGD

Le projet de plan doit être élaboré au terme d'une importante phase de concertation et de consultation avec les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, l'Etat, les organismes publics concernés, les organisations professionnelles concernées, les éco-organismes, associations agréées de protection l'environnement et les associations agréées des consommateurs. Il est également soumis pour avis à la conférence territoriale de l'action publique. Un équilibre devra donc être trouvé entre les différents acteurs afin que tous puissent s'impliquer.

Souhait de FNE Pays de la Loire

FNE Pays de la Loire travaille actuellement à la scénarisation du futur PRPGD des Pays de La Loire. Nous essayons entre autres, de dresser un état des lieux des documents de planifications des déchets existants, tant départementaux que régionaux, de faire une mise à jour des gisements en fonction des différents flux de déchets et surtout de proposer un scénario ambitieux.

Le résultat de notre réflexion, qui devrait aboutir à un scénario associatif pour le PRPGD à la fin de l'été 2016, viendra alimenter les débats et nous l'espérons être une base à la co-construction du futur PRPGD. ///



JURIDIQUE

APROCHIM: une pollution avérée mais règlementaire

Cela fait maintenant plus de 5 ans que la commune rurale de Grez-en-Bouère subit sans discontinuité une pollution aux PCB. Plus de 5 ans que la détresse sociale des éleveurs locaux ne cesse de s'amplifier du fait de l'interdiction qui leur est faite de vendre leurs produits, contaminés, et que les habitants ne peuvent consommer les fruits et légumes de leur jardin de crainte de développer des maladies graves. Plus de 5 ans que des associations, au premier rang desquelles figure Entre Taude et Bellebranche, demandent au préfet de la Mayenne d'adopter des mesures qui seront de nature à faire cesser les rejets polluants provenant de l'usine APROCHIM, censée être spécialisée dans la décontamination de transformateurs électriques.

Un rapport remis à l'automne 2015 1'Institut national de par l'environnement industriel et des risques (INERIS) au préfet de Mayenne confirme ce que les associations soutiennent depuis toutes ces années : c'est bien la

société APROCHIM qui est responsable de cette contamination. Les experts reconnaissent en effet sa « signature » dans les taux de PCB relevés dans fourrages au vu de leur composition moléculaire, de leur répartition concentrique autour de l'usine et de leur variation corrélée aux changements de rythme de production de la société. L'INERIS établit également que cette pollution est pour l'essentiel due à des rejets diffus émanant de l'usine, lesquels ne peuvent être mesurés à la source. Il calcule enfin qu'au-delà d'un taux de 0,3 pg/g de PCB retrouvé dans les fourrages, les troupeaux qui pâturent sont nécessairement contaminés - ce qui est quasi-systématiquement le cas depuis plus de 5 ans.

Le préfet de la Mayenne tire de cette étude les conclusions qui s'imposent en adoptant le 11 février 2016 un arrêté qui met à la charge de la société APROCHIM le respect de ce seuil de 0,3 pg/g dans les stations de surveillance disposées autour de son usine. En cas d'irrespect, la société pourrait faire l'objet de sanctions allant de l'amende à la suspension d'activité.

APROCHIM conteste immédiatement cet arrêté devant le juge des référés du tribunal administratif de Nantes. FNE Pays de la Loire, FE53 et Entre Taude et Bellebranche interviennent à l'instance au soutien du préfet afin que l'arrêté soit maintenu.

Malheureusement, le juge des référés fait droit à la demande d'APROCHIM et suspend l'exécution de l'arrêté : si le juge ne remet en rien en cause les conclusions du rapport de l'INERIS, il estime que le préfet ne pouvait fixer cette norme de qualité à hauteur de 0,3 pg/g sans méconnaitre la réglementation européenne, qui prévoit quant à elle une interdiction de commercialisation du fourrage au-delà d'un seuil de 1,25 pg/g. En d'autres termes, les rejets d'APROCHIM sont bien polluants mais

"Ce long feuilleton se poursuit

et laisse un industriel polluer

l'environnement en toute

impunité" Jean-Christophe

Gavallet, président de FNE

Pays de la Loire

cette pollution respecterait la règlementation issue de l'Union Européenne, ce qui empêcherait de la contraindre à y mettre fin. Inconcevable?

Si cette décision va à contrecourant des conclusions scientifiques sans appel quant à la

responsabilité d'APROCHIM, il est encore à espérer que la situation finisse par s'améliorer : le ministère de l'environnement a formé un pourvoi contre cette décision devant le Conseil d'Etat tout les associations de protection l'environnement dont FNE Pays de la Loire.

Nos associations examinent actuellement tous les moyens légaux qui permettraient de mettre fin à cette situation sanitaire inacceptable, dont il va sans dire qu'elle n'a que trop duré. ///



Source : Terre et Vie d'Anjou

JURIDIQUE

Point S PRESQUILE PNEUS PAR OF WINGIAMPOS SUIVE SCOTEUR D STREE Hôtel CO 39E Vuit 39E Vuit

Source : Julie FAUVEL - FNE Pays de la Loire

Publicité - Abandon du projet de décret

Au cours du mois de janvier 2016, le ministère de l'Écologie a soumis à consultation publique un projet de décret dont l'adoption aurait abouti à alléger les règles de protection du paysage. Parmi plusieurs mesures, ce projet prévoyait la possibilité d'implanter des panneaux publicitaires au sein de certaines agglomérations de moins de 10 000 habitants. FNE Pays de la Loire et de nombreuses autres associations ont fait part de leur opposition à ce projet de décret, que le ministère a finalement abandonné.

Eau - Adoption de l'arrêté frayères de Vendée

Le préfet de Vendée a adopté le 17 février 2016 l'inventaire des frayères du département, ce qui facilitera leur protection effective. Cet inventaire aurait dû être adopté avant le 30 juin 2012, ce qui avait conduit FNE Pays de la Loire et Vendée Nature Environnement à demander au préfet l'adoption immédiate de cet inventaire et à contester son refus devant la juridiction administrative. Les associations se sont finalement désistées de leur recours, qui a porté ses fruits. ///

Déchets - Adoption de la loi sur le gaspillage alimentaire

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été promulguée le 12 février 2016. Elle prévoit plusieurs mesures très intéressantes: interdiction de rendre impropre à la consommation les invendus alimentaires sains, obligation pour certains commerces de conclure un accord avec une association pour les dons, sensibilisation à la lutte contre le gaspillage dans les parcours scolaires, inclusion de ce sujet dans le champ de la responsabilité sociétale des entreprises, etc. ///

Déchets - Condamnation pour dépôt sauvage à Carquefou

Le tribunal correctionnel de Nantes a condamné les responsables d'un dépôt massif de déchets (100 000 m3) sur une parcelle agricole de Carquefou (44) à une amende de 10 000 euros et, surtout, à la remise en état des lieux dans un délai de 6 mois sous astreinte. L'une des sociétés mises en cause a fait appel de cette décision dans ses dispositions pénales et civiles. Satisfaite de la condamnation pénale, FNE Pays de la Loire a fait appel à titre incident des dispositions civiles du jugement au vu de la faiblesse de la réparation de son préjudice moral (500€seulement). ///



AGENDA

CONTACTS

- 29 avril 2016 : Qu'est ce qui se Trame ?

Après-midi d'échanges sur la trame verte et bleue organisée par Sarthe Nature Environnement à l'Université du Maine au Mans (72) - amphi vert. Toutes les informations auprès de SNE.

- 30 avril 2016 : Assemblée générale de La Sauvegarde de l'Anjou à partir 10h à la salle de l'Abbaye à Angers (49).

Toutes les informations auprès de la Sauvegarde de l'Anjou.

- 30 avril 2016 : Assemblée générale de la Coordination régionale LPO des Pays de la Loire à partir de 10h15 à la salle du Fort, rue du Fort à St Herblon (44).

Toutes les informations auprès de la Coordination LPO.

- 18 au 22 mai 2016 : Fête de la nature

Toutes les informations ici: www.fetedelanature.com

- 27 mai 2016 : Après-midi et soirée d'échanges sur la gestion du trait de côte et l'érosion du littoral organisé par Coorlit 85 à St Jean de Mont (85). Toutes les informations auprès de Coorlit 85 : coorlit85@wanadoo.fr

- 8 et 9 juillet 2016 : première Université d'été de FNE à Boissy-la-Rivière (91).

Sauvegarde de l'Anjou 02 41 34 32 24 www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne 02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement 02 43 88 59 48 www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement 06 32 24 28 03 http://vendee-nature-environnement.info

Coordination régionale LPO 06 45 72 16 02 http://paysdelaloire.lpo.fr

Bretagne-Vivante 02 98 49 07 18 www.bretagne-vivante.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire www.virageenergieclimatpdl.org



Rainette verte Source : Stéphane GUIBERT

La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

76ter rue Lionnaise 49100 Angers / www.fne-pays-de-la-loire.fr / contact@fne-pays-de-la-loire.fr Directeur de la publication: Jean-Christophe Gavallet

Rédaction, conception et réalisation: B.Hogommat, X. Métay, M-G Mwempira-Dondyas Impression: Atelier du Papier Recyclé / 58 bis Bd de Strasbourg 49000 Angers

Illustration couverture : Xavier METAY

Édité à 200 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros

Dépot légal mars 2016 - ISSN: 2260-6440

Publié avec le soutien de :





Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Lience Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.